

## **GARDER L'ESPRIT**

*Les lois votées récemment tendent à placer les psychologues, comme le public, sous tutelle totale des médecins, en subordonnant l'accès au psychologue à une prescription médicale.*

**Or :**

- *La psychologie, née en France, Angleterre et Allemagne, de la philosophie, est de culture et de tradition européenne . Elle a pour objet l'humain dans sa dimension psychique (esprit, psychisme) qui comprend la culture et l'échange par la parole. Elle fait en cela partie des sciences humaines et entretient des relations aussi bien avec la philosophie et la psychanalyse que la pédagogie, l'histoire, la sociologie, l'ethnologie, la littérature française et étrangère, les arts...*
- *Dès l'origine, elle s'est intéressée à l'interaction corps-esprit et a étudié les aspects physiologiques de cette interaction. La connaissance de ces interactions progresse constamment grâce à l'évolution des instruments de mesure issue de la recherche. C'est pourquoi les psychologues sont formés également en faculté des sciences.*
- *Les psychologues concourent à la santé par son versant psychique, en collaboration avec les médecins qui l'abordent, eux, par son versant somatique.*
- *La médecine et la psychologie sont donc deux disciplines radicalement différentes et en aucun cas l'une ne pourrait se substituer à l'autre ni lui être subordonnée.*

**Plus grave :** *les textes en préparation prévoient que la formation des psychologues se fasse en faculté de médecine, déniaient ainsi à la psychologie son appartenance aux sciences humaines, son implication dans les secteurs du travail, de la justice et de l'éducation pour la faire entrer dans le domaine du somatique et ainsi de la prescription médicamenteuse, qui serait remède à toute souffrance...*

- *Autant dire que si nous laissons les lois et décrets aller dans ce sens, ce sera la mort « prescrite » à très brève échéance de la psychologie, des psychologues, de l'échange verbal, et donc de la culture européenne de l'esprit.*
- *Pour le public, c'est la fin du dialogue humain qui permet à lui seul d'apaiser une souffrance (parfois physique), au profit d'une consommation accrue de médicaments psychotropes et souvent d'actes chirurgicaux traumatisants*

**PSYCHOLOGUES AUTANT QUE CITOYENS,**  
*nous sommes tous concernés par ces mesures et exigeons :*

**LE MAINTIEN DE L'ORGANISATION DES ÉTUDES (qui peuvent comprendre des modules en médecine et en sciences) ET DE LA DÉLIVRANCE DES DIPLOMES QUALIFIANTS POUR LES PSYCHOLOGUES EXCLUSIVEMENT SOUS LA TUTELLE DES FACULTES DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES**

**L'ACCÈS DIRECT, DE PLEIN DROIT, DU PUBLIC AU PSYCHOLOGUE DE SON CHOIX**

**LA POSSIBILITE D'UNE PRISE EN CHARGE DES INTERVENTIONS DES PSYCHOLOGUES PAR UN FINANCEMENT PUBLIC ET LA NON PRIVATISATION TOTALE DE LEURS « SERVICES », COMME LE PREVOIT LA DIRECTIVE BOLKESTEIN UNE FOIS LE TRAITE CONSTITUTIONNEL ADOPTE PAR LA FRANCE**

**Et dans l'immédiat car c'est URGENT:**

**LE RECRUTEMENT MASSIF DE PSYCHOLOGUES DANS LES CENTRES MÉDICO PSYCHOLOGIQUES, AINSI QUE L'A PROMIS LE MINISTRE DE LA SANTÉ LORS DE SON DISCOURS DU 4 FÉVRIER 2005 ET QUI N'APPARAÎT PAS DANS LE PLAN « PSYCHIATRIE ET SANTÉ MENTALE »**

PETITION

**GARDER L'ESPRIT**

*Les lois votées récemment tendent à placer les psychologues, comme le public, sous tutelle totale des médecins, en subordonnant l'accès au psychologue à une prescription médicale.*

*Plus grave : les textes en préparation prévoient que la formation des psychologues se fasse en faculté de médecine, déniaient ainsi à la psychologie son appartenance aux sciences humaines, son implication dans les secteurs du travail, de la justice et de l'éducation pour la faire entrer dans le domaine du somatique et ainsi de la prescription médicamenteuse, qui serait remède à toute souffrance...*

**PSYCHOLOGUES AUTANT QUE CITOYENS,**  
*nous sommes tous concernés par ces mesures et exigeons :*

**LE MAINTIEN DE L'ORGANISATION DES ÉTUDES (qui peuvent comprendre des modules en médecine et en sciences) ET DE LA DÉLIVRANCE DES DIPLOMES QUALIFIANTS POUR LES PSYCHOLOGUES EXCLUSIVEMENT SOUS LA TUTELLE DES FACULTES DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES**

**L'ACCÈS DIRECT, DE PLEIN DROIT, DU PUBLIC AU PSYCHOLOGUE DE SON CHOIX**

**LA POSSIBILITE D'UNE PRISE EN CHARGE DES INTERVENTIONS DES PSYCHOLOGUES PAR UN FINANCEMENT PUBLIC ET LA NON PRIVATISATION TOTALE DE LEURS « SERVICES », COMME LE PREVOIT LA DIRECTIVE BOLKESTEIN UNE FOIS LE TRAITE CONSTITUTIONNEL ADOPTE PAR LA FRANCE**

*Et dans l'immédiat car c'est URGENT:*

**LE RECRUTEMENT MASSIF DE PSYCHOLOGUES DANS LES CENTRES MÉDICO PSYCHOLOGIQUES, AINSI QUE L'A PROMIS LE MINISTRE DE LA SANTÉ LORS DE SON DISCOURS DU 4 FÉVRIER 2005 ET QUI N'APPARAÎT PAS DANS LE PLAN « PSYCHIATRIE ET SANTÉ MENTALE »**

NOM	Prénom	Profession	Organisation	Région